

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

COMMUNE de
S. DENIS.

MAIRIE PRINCIPALE DE SAINT-DENIS
REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE
Projet de création (régularisation) d'une hélistation
préfecturale - Centre hospitalier universitaire (CHU)
de La Réunion - Site Félix Guyon
commune de Saint-Denis

REGISTRE D'ENQUETE

Relatif à l'autorisation requise au titre du
code de l'environnement concernant le
projet de création (régularisation) d'une
hélistation préfectorale du centre hospitalier
universitaire de la Réunion (CHU), site Félix
Guyon situé sur la commune de Saint-Denis.

ENQUETE RELATIVE

A

l'autorisation requise au titre du Code de l'urbanisme concernant le projet de création (régularisation) d'une hélicoptation préfectorale du centre hospitalier universitaire (CHU) de la Réunion, site Félix Guyon, situé sur la commune de St-Denis -

En exécution de l'arrêté du 06/04/18 N° 2018-532/Su/DRECV de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. MARCOT Jean de ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 3 jours du 23/04/18 au 23/05/18. les observations du public

- MAIRIE PRINCIPALE DE ST-DENIS =
 - les 23/04/18 de 09 heures à 12 heures
 - les 14/05/18 de 09 heures à 12 heures
 - les 23/05/18 de 13 heures à 16 heures
- MAIRIE ANNEXE DE BELLEPIERRE =
 - les 03/05/18 de 09 heures à 12 heures
 - les 16/05/18 de 13 heures à 16 heures

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête


[Signature]

[Blank lines for commission signature]

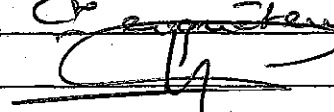
[Signature]

le lundi 23/04/2018 de 09 heures — à 12 heures —

1 - Observations de M.

Aucune observation n'a été portée sur le registre lors de cette permanence qui prend fin à 12 heures.
le C^e enquêteur


Deuxième permanence en mairie principale -
le 16/05/2018 de 09 heures à 12 heures —

Observations de :
Aucune observation enregistrée lors de cette permanence
le C^e enquêteur -


Troisième permanence mairie principale -
le mercredi 23 mai 2018 de 13 heures à 16 heures -
Observations de :
Aucune observation enregistrée lors de cette permanence de clôture.

le C^e enquêteur
